

---

**Nombre de membres  
en exercice:** 10

**Séance du 31 août 2023**

**Présents :** 7

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un août l'assemblée régulièrement convoquée le 31 août 2023, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents :** Colin SHERIFFS, Sébastien BOLZON, Hélène CASAGRANDE, Geneviève AIMASSO, Jean-Louis ÉLAIN, Michèle LAFFITTE, Philippe PEREIRA

**Votants :** 7

**Représentés :**

**Excusés :** Philippe SANCHOT, Sandrine LE DREFF, Vincent DESPAGNE

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Geneviève AIMASSO

---

## **Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal** **Du 31 août 2023**

**Ordre du Jour :**

- 1) Convention Salle des Fêtes Karaté
- 2) Avenant EPFNA
- 3) Organisation Repas Communal
- 4) Toiture Rénovation de l'Eglise
- 5) Réflexion faucardage
- 6) Mot de remerciements des enfants de CM1/CM2
- 7) BAFA
- 8) Situation financière de la commune
- 9) Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations
- 10) Emprunt prêt relais
- 11) M57
- 12) Avancement achat terrains pour l'aménagement du Bourg
- 13) Lumières de Noël
- 14) Déplacement chemin d'exploitation
- 15) Frais de réservation de la Salle des Fêtes
- 16) Mise en location des logements
- 17) Questions diverses

Monsieur le Maire demande la validation des comptes rendus des conseils municipaux précédents envoyés par mail avec la convocation. Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité les comptes rendus.

Monsieur le Maire demande le rajout des sujets suivants à l'Ordre du Jour :

- Renouvellement contrat photocopieuse
- Remise en état du parquet du logement B
- Prestation Eradication Termites au N°20 Le Bourg
- Situation CLECT
- Réparation de la voiture communale C3
- Servitude ZI 313

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rajout de ces sujets à l'Ordre du Jour de la Séance.

**1) Convention KARATE - DELIB 2023-033**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la demande de l'Association SKOTOKAN KARATE CLUB souhaitant continuer les cours de Karaté proposés aux habitants, enfants et adultes, des environs. Afin de pérenniser cette utilisation, une convention doit être signée pour l'utilisation régulière de la Salle des Fêtes, tous les Lundis soirs de 17h30 à 21h pendant l'année scolaire 2023-2024. Après discussions, le Conseil donne son accord à l'unanimité à Monsieur le Maire pour la signature de ladite convention et permet à cette Association l'utilisation de la Salle des Fêtes tel que décrit dans la convention, gratuitement pour cette seconde année scolaire.

## **2) Avenant EFPNA - DELIB. 2023-035**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'Avenant N°3 avec l'EPFNA qui permet d'annuler le paiement anticipé et échelonné pour le logement n°20 Le Bourg. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

## **3) Organisation du Repas Communal**

Mme Hélène CASAGRANDE fait part de l'organisation du repas communal du 2 septembre et la visite des nouveaux logements en amont. Les membres du conseil municipal se donnent rendez-vous le vendredi soir afin d'installer les tables et d'organiser le repas. Une centaine de personnes sont déjà inscrites.

## **4) Toiture et Rénovations de l'Eglise**

Des termites ont été trouvées à l'intérieur de l'Eglise et le plafond sur le côté se déforme il a pris « du ventre ». Après investigation, ce ne serait pas dû à l'infestation des termites. Cependant, par sécurité, le conseil municipal décide de faire démonter le plafond et de le mettre en sécurité dans l'immédiat, en attendant qu'un Maître d'œuvre puisse être trouvé et que les dossiers de demandes de subvention pour la rénovation de ce bâtiment soient établis.

## **5) Réflexions Faucardage**

Le Conseil municipal décide de faire la totalité du faucardage cette année ; L'agent communal fera les banquettes et l'entreprise GIRALT fera les talus et l'intérieur des fossés. Il sera demandé à l'entreprise GIRALT de nous informer du temps passé pour les chemins blancs et les routes communales. Ainsi, le conseil municipal pourra initier une réflexion quant au faucardage pour les années à venir, et ce du fait que le département ne faucarde plus systématiquement les routes afin de préserver de la biodiversité.

## **6) Mot de remerciements des enfants de CM1-CM2**

Monsieur le Maire projette la photo de remerciements des élèves de l'école concernant leur Boom d fin d'année. En effet, la Commune avait mis à disposition des enfants la Salle des Fêtes et avait aidé financièrement pour l'achat des confiseries.

## **7) Demande de Financement du BAFA**

Une demande de financement du BAFA a été réceptionnée en Mairie ; Le dossier étant complet et la formation terminée ; le conseil municipal accepte d'accorder la bourse BAFA de 200 €.

## **8) Situation Financière de la Commune et Emprunt Prêt Relais**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la situation financière de la Commune. Le fait que la Commune devra financer les travaux avant de percevoir les subventions nécessite qu'un prêt relais soit contracté partir de novembre. Ce prêt relais était prévu au budget, le conseil municipal décide donc de faire une demande de prêt relais de 200 000€. Le conseil municipal devra se réunir pour prendre une délibération concernant cet emprunt.

## **9) Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations**

Monsieur le Maire communique au conseil municipal les différents échanges qu'il a eus avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Comme pour le prêt relais, une délibération du conseil municipal sera nécessaire au moment de la demande de prêt. Monsieur le Maire rappelle que la souscription de cet emprunt est une des conditions pour pouvoir prétendre aux subventions de l'Etat.

## **10) Comptabilité M57 - DELIB 2023-036**

Suite à la demande de la trésorerie, la commune doit passer au système de comptabilité M57. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## **11) Avancement Achat de terrains pour l'aménagement du Bourg**

Monsieur le Maire rend compte des différents achats de terrains dans le cadre de l'aménagement du Bourg. Un seul terrain a été acheté mais les actes de vente concernant les deux autres terrains devraient être signés très prochainement.

## **12) Lumières de Noël**

En raison des décalages de trésorerie, le conseil municipal décide de ne pas investir dans les lumières de Noël, cette année, sauf pour l'achat des attaches pour les lumières existantes. Messieurs Sébastien BOLZON et Philippe PERREIRA vont s'en occuper.

### **13) Déplacement du chemin d'exploitation**

Après discussion, et en raison de la contrariété que ce chemin a créée, le conseil municipal décide de traiter ce dossier ultérieurement après la fin des autres travaux en cours lorsque la situation sera apaisée.

### **14) Réservation de la Salle des Fêtes**

Afin d'éviter que la Salle des Fêtes soit bloquée pour une réservation qui au final n'a pas lieu ; le Conseil Municipal donne son accord afin de voir avec la Trésorerie les différentes possibilités pour que soit demandé l'intégralité de la location ou une caution au moment de la réservation.

### **15) Mise en location des logements communaux**

Monsieur le Maire et Madame Hélène CASAGRANDE informent le Conseil Municipal que les logements A et C seront mis en location à partir du 1<sup>er</sup> octobre, le logement B à partir du 1<sup>er</sup> novembre. Les futurs locataires en ont été informés.

### **16) Contrat de la photocopieuse**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de la photocopieuse arrive à échéance. Le Conseil Municipal accepte de renouveler le contrat avec MCB.

### **17) Remise en état du parquet du logement B**

Monsieur le Maire présente un devis, concernant la remise en état du parquet du logement B, d'un montant de 4297,17 €. Après discussion, le Conseil Municipal décide pourrait être effectué, en interne, par l'agent communal.

### **18) Prestation pour l'éradication termites au n°20 Le Bourg**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des termites ont été trouvées dans le logement N°20 Le Bourg derrière un parement qui a été démoli. Après avoir consulté 2 entreprises, Monsieur le Maire présente l'analyse, des offres de prestations, faite par Philippe SANCHOT. Le Conseil Municipal décide de confier la mission à l'entreprise LAMOLIE.

### **19) Situation CLECT – DE 2023 037**

M. le Maire informe le Conseil que suite à l'abstention du Conseil concernant la révision de montant de l'attribution de compensation, la CdC ne peut pas réviser le montant demandé à la commune. Après discussion, le Conseil demande M. le Maire de se mettre en contact avec la CdC pour entreprendre la démarche, soit par donation ou autre par solidarité pour les autres communes membres de la CdC de payer la différence demandée tout en restant sur la position du Conseil de vouloir s'abstenir sur cette révision. En effet, l'abstention du Conseil est par principe du fait que le calcul ne leur semble pas juste et du fait que cette augmentation de 2.08€ à 2.30€ par ml de voirie ne va pas sur le budget de la voirie. Voté à l'unanimité des membres présents.

### **20) Réparation de la voiture communale C3**

M. le Maire présente le devis pour la réparation de la voiture C3 que la commune a récupéré par donation. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis.

### **21) Servitude de la ZI 313 – DE 2023 038**

Dans le cadre de la constitution de servitude au profit de Monsieur et Madame BEAUVILAIN, il y aura lieu de constituer :

- Une servitude de passage ;
- Une servitude de débord de toit ;
- Une servitude de tour d'échelle ;

## DESIGNATION

### Fonds servant :

L'immeuble non bâti situé à SAINT LAURENT DU BOIS (Gironde) LE BOURG, figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
ZI	312	LE BOURG			60

### Fonds dominant :

**L'immeuble bâti situé** SAINT LAURENT DU BOIS (Gironde) LE BOURG, figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
ZI	313	LE BOURG		5	90

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents et demande M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires. Le Conseil Donne également son accord à l'unanimité pour payer les frais d'acté lié à cette servitude.

Question diverses :

M. le Maire informe le Conseil que la vaisselle a été complètement renouveler à l'école (budget 67.70€)

La séance est levée à 21h20.